

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 juillet 2014  
(convocation du 1 juillet 2014)

Aujourd'hui Vendredi Onze Juillet Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, Mme FRONZES Magali, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, M. LAMAISON Serge, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. BOST Christine à Mme. KISS Andréa  
M. PUJOL Patrick à M. LABARDIN Michel  
Mme. AJON Emmanuelle à M. FELTESSE Vincent  
M. AOUIZERATE Erick à M. BOUTEYRE Jacques  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. CAZABONNE Alain  
Mme. BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. ANZIANI Alain  
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard  
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan  
M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien  
Mme DELATTRE Nathalie à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 40  
M. FLORIAN Nicolas à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11 h 30  
M. FRAILE MARTIN Philippe à M. FETOUEH Marik

Mme FRONZES Magali à M. DUPRAT Christophe à partir de 11 h 15  
M. GARRIGUES Guillaume à Mme. CHABBAT Chantal  
Mme. LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques  
Mme. LAPLACE Frédérique à M. RAUTUREAU Benoit  
Mme. LOUNICI Zeineb à M. MARTIN Eric  
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à M. JUNCA Bernard à partir de 10 h 15  
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques  
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme. BREZILLON Anne  
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT à partir 10 h 40  
Mme. PIAZZA Arielle à M. LOTHaire Pierre  
M. POIGNONEC Michel à Mme. THIEBAULT Gladys  
Mme TOUTON Elizabeth à Mme CALMELS Virginie  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin à partir de 11 h 30

#### **EXCUSES :**

M. REIFFERS Josy, Mme. CAZALET Anne-Marie  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Pôle de compétitivité Alpha Route des Lasers - Plan d'actions 2014/2015 -  
Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur RAYNAL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**1- Présentation de la filière photonique**

La photonique est à la fois la branche de la science et le domaine d'activité économique qui recouvrent l'ensemble des phénomènes et technologies associés à l'émission, la transmission, la manipulation, la détection et l'utilisation de la lumière. La photonique est devenue partie intégrante du quotidien. Ses applications sont vastes et révolutionnent des secteurs tels que la santé, l'aéronautique, les technologies vertes, l'éclairage, le numérique et les biens de consommation. C'est une des cinq technologies d'avenir désignée par la Commission Européenne.

La filière optique en Aquitaine et surtout en Gironde et sur la CUB est une imbrication complexe d'offres de formations, de laboratoires de recherches, de cellules de transferts de technologies, de plateaux techniques mais aussi d'entreprises constituant un écosystème qui fait de la Gironde une place forte de l'optique en France et en Europe. Cette filière est animée et coordonnée par le pôle de compétitivité Alpha – Route des Lasers. Parmi les éléments remarquables, on peut noter :

- Le CEA et son outil, le laser mégajoule (LMJ) : il s'agit d'un outil essentiel du CEA dans le cadre de son programme Simulation depuis l'arrêt des essais nucléaires. Le Laser mégajoule permet de simuler, en laboratoire, le fonctionnement nucléaire d'une arme. Le LMJ est un assemblage de composants optiques destinés à transporter et à amplifier l'énergie sous forme de lumière, pour la concentrer sur une microcible de deux millimètres. Adossé à la LMJ, se développe le laser Pétawatt PETAL qui est un outil de recherche, d'application civile, extrêmement puissant qui permettra de reproduire à une échelle réduite les conditions physiques qui n'apparaissent par exemple qu'au cœur des étoiles. Il sera opérationnel en 2015,
- Un pôle de compétitivité, Alpha – Route des Lasers, labellisé en 2005 qui rassemble une 117 adhérents dont 85 entreprises et qui anime la filière optique-laser en Aquitaine,
- Une offre de formation et de recherche d'excellence (600 chercheurs) avec notamment :
  - la plate-forme Pyla qui développe des formations continues sur-mesure sur les métiers de l'optique-laser pour répondre aux besoins des entreprises,

- la récente inauguration (octobre dernier) de SupOptique à Talence qui est une antenne de l'Institut d'Optique Paritech. SupOptique est à la fois une école d'ingénieur de haut niveau et un centre de recherche avec notamment le LP2N (Laboratoire de photonique, numérique et nanosciences),

- Le centre technologique Alphanov qui apporte les moyens technologiques nécessaires au soutien des projets innovants de R&D industrielle avec notamment une plate-forme d'imagerie pour des applications industrielles,
- Une offre immobilière dédiée et développée par la SEM Route des Lasers. Outre les parcs d'activités Laseris 1 et 2, la Cité de la Photonique à Pessac une offre immobilière de qualité comprenant notamment 1700 m<sup>2</sup> de salles blanches et des services mutualisés,
- Des entreprises : l'Aquitaine regroupe la plus grande filière industrielle du Laser en France. C'est environ une centaine d'entreprises qui génèrent 1 400 emplois directs et 10 000 emplois induits. Avec quelques pépites comme Amplitudes Systèmes (cf. plus bas), Eolite (lasers à fibres compacts à Pessac) qui sont implantées sur la Cité de la Photonique et qui sont des exemples de la capacité du territoire à créer des entreprises très innovantes dans le domaine de l'optique.

## **2- Présentation du pôle de compétitivité Alpha Route des Lasers**

Le pôle de compétitivité Route des Lasers, représenté par son instance de gouvernance et d'animation, l'association Aquitaine Lasers, Photonique et Applications (ALPhA), anime depuis plus de 8 ans la dynamique très prometteuse de la filière industrielle photonique pour l'Aquitaine.

Il coordonne les actions de la filière, en assure la cohésion, en particulier sur les axes de l'innovation technologique et de l'accompagnement des projets collaboratifs associés (de l'émergence au dépôt du dossier projet), du transfert de technologie, de la formation, de l'accès au financement et de la projection à l'international de ses entreprises (surtout les TPE/PME)

À fin 2013, il regroupait 117 adhérents dont 85 entreprises (70 PME), plus de 600 chercheurs et totalise depuis 2005, 340 projets labellisés dont 146 financés pour un montant total de 274 M€ dont 132 M€ des pouvoirs publics (5 M€ de l'Europe, 93 M€ de l'Etat, et 33 M€ de la Région Aquitaine).

L'action du pôle lui a permis de figurer, lors de l'évaluation nationale menée en 2012, parmi les 35 pôles jugés performants et ayant atteint la plupart des objectifs de la phase 2.0 de la politique nationale des pôles de compétitivité.

## **3- Bilan d'activités 2013**

En 2013, sans affaiblir son action vers la recherche académique (lancement du centre d'excellence LaPhia, Laser et photonique en Aquitaine : 11 laboratoires, 22 équipes de recherche, plus de 200 scientifiques dans le cadre de l'Idex de l'Université de Bordeaux), le pôle Route des Lasers a amplifié son action vers les attentes des entreprises et des marchés *via* une stratégie visant, en particulier, à :

- élargir son territoire d'action vers la photonique francilienne (pôle régional Opticsvalley) et développer la valorisation de la photonique dans les systèmes embarqués de l'aéronautique et du spatial en se rapprochant du pôle Aerospace Valley et de sa composante en Midi-Pyrénées ;
- accompagner le développement et la croissance des entreprises du pôle en identifiant, analysant et caractérisant des applications et des marchés déjà existants ou en émergence ;
- accroître son action au profit de l'internationalisation de ses entreprises adhérentes (en particulier les TPE/PME) ;

- favoriser l'émergence de projets collaboratifs à forte valeur ajoutée, en s'appuyant sur les compétences et forces régionales, pour développer de nouveaux produits commercialisables au sein d'entreprises existantes ou via la création de nouvelles entreprises (*start-up*) ;
- compléter, via le développement exogène, les filières économiques déjà présentes ou amenées à se développer sur le territoire ;
- élargir le domaine des applicatifs des composants, sources laser et dispositifs photoniques développés au sein de l'écosystème vers les marchés de l'énergie et du développement durable ; de la santé ; de l'instrumentation et des équipements industriels ; de l'aéronautique et du spatial (projet de création d'un nouveau Domaine d'Activité Stratégique) voire d'autres secteurs d'activité où la photonique peut diffuser en stimulant l'innovation technologique.

Alors que les pôles de compétitivité sont entrés dans la phase 3.0, avec pour objectif principal, que l'innovation soit source d'activité économique et d'emplois, le bilan de l'activité projets 2013 a vu la labellisation de 53 projets dont la moitié (26) sont à finalité industrielle avec de nouveaux produits en sortie de projet et l'autre moitié à finalité de recherche. Il représentent un montant d'investissements de 82 millions d'euros et 30 millions d'euros d'aides demandées.

#### **4- Le plan d'actions 2014-2015 du pôle : vers un partenariat avec la filière Aéronautique – Spatial – Défense**

La phase 2.0 a montré que le modèle de croissance du pôle Route des Lasers fonctionnait bien et pouvait se traduire par un développement économique significatif, en termes d'emplois (au total plus de 1 400 emplois directs et hautement qualifiés créés depuis le démarrage de la dynamique territoriale) et de produits innovants commercialisés.

Mais ce modèle et l'écosystème qui l'entoure pourraient conduire à des résultats beaucoup plus importants encore, s'ils s'appliquaient à un secteur géographique plus large que l'Aquitaine. Aussi, durant la phase 3, le pôle a prévu d'élargir son action à la région Ile-de-France et vers la filières aéronautique et spatial.

C'est à l'occasion de cette montée en puissance, au profit des entreprises et des emplois présents sur la Métropole bordelaise, que le pôle sollicite un soutien financier de La Cub qui doit permettre de participer au changement d'échelle du pôle à travers le partenariat qu'il souhaite développer avec Opticsvalley (communauté des acteurs de la photonique de la région parisienne) mais aussi de formaliser et structurer les modalités du partenariat avec le pôle de compétitivité Aerospace Valley et notamment l'animation d'un domaine d'action stratégique commun intitulé « Photonique, Aéronautique et spatial » créé au sein du pôle et co-animé avec Aerospace Valley.

Ce rapprochement a pour objectif d'une part, de renforcer les partenariats entre les entreprises des filières photonique et aéronautique - spatial (end-user) et d'autre part de permettre de valoriser l'action des acteurs de la recherche et/ou de l'activité industrielle (PME, ETI, grands groupes) de la photonique auprès de la communauté aéronautique. Enfin, il devrait favoriser l'émergence de nouveaux projets collaboratifs en photonique avec la possibilité de labellisation par le pôle Route des Lasers et donc d'accès aux financements du FUI (fonds unique interministériel).

En 2014, l'entrée de la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) dans le budget d'animation du pôle Route des Lasers permettrait notamment de financer la mise à disposition à mi temps de l'animateur du DAS PhAOS. De son côté, le pôle Aerospace Valley a prévu d'apporter un mi temps pour la co animation dudit DAS. L'intérêt pour la Communauté urbaine se situe à plusieurs niveaux :

- renforcer les logiques d'interclustering et les partenariats inter-filières : l'aéronautique est une des filières applicatives de la photonique. Même si des collaborations existaient déjà, il s'agit ici de les formaliser dans le cadre reconnu de la politique nationale des pôles de compétitivité qui permet d'accéder aux financements FUI,

- conforter deux pôles qui ont un ancrage fort sur la Métropole bordelaise,
- créer de nouveaux projets collaboratifs entre entreprises qui permettront de conforter nos PME locales voire de les développer vers de nouveaux marchés et ainsi dynamiser l'emploi,
- conforter les outils existants et notamment le centre technologique Alphanov en lui apportant de la charge. Plus le tissu d'entreprises de la photonique sera dense localement, plus la base des adhérents du pôle Route des Lasers sera élargie, plus le centre technologique Alphanov disposera de clients potentiels pour les services qu'il propose.

## **5- Le budget 2014-2015**

L'année budgétaire du pôle Route des Lasers est à cheval sur deux années calendaires (du 1er avril 2014 au 31 mars 2015). A noter que la participation de l'État et du Conseil Régional sont identiques à l'exercice 2013/2014 et que la participation de la CUB ne vient pas compenser le désengagement d'un autre co-financeur. Il faut noter également que le budget communication est lié à la réalisation de nombreux supports pour la prospection qui est effectuée sur des salons internationaux (Chine, États-Unis, Allemagne) et des salons nationaux. Il est lié à la refonte du site Internet, à la réalisation de campagnes de marketing direct et à la réalisation d'annuaires.

| Dépenses                               | MONTANT<br>EUROS HT | Recettes                       | MONTANT<br>EUROS HT |
|--|---------------------|--------------------------------|---------------------|
| Achat de fournitures administratives   | 1 200               | Cotisations                    | 100 000             |
| Locations immobilières                 | 20 862              | Prestations de service         | 17 300              |
| Entretien et réparation                | 7 872               | Produits des activités annexes | 16 288              |
| Assurances                             | 900                 |                                |                     |
| Documentation                          | 30 910              | <b>Total Subventions</b>       | <b>380 000</b>      |
| Divers                                 | 5 500               | Etat - DIRD                    | 200 000             |
| Rémunérations                          | 235 750             | Conseil Régional d'Aquitaine   | 120 000             |
| Communication                          | 122 617             | Communauté Urbaine de Bordeaux | 60 000              |
| Déplacements, missions, et réceptions  | 66 100              |                                |                     |
| Frais postaux et de télécommunications | 500                 |                                |                     |
| Divers                                 | 10 377              |                                |                     |
| Impôts et taxes                        | 1 000               |                                |                     |
| Charges financières                    | 10 000              |                                |                     |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>513 588</b>      | <b>TOTAL</b>                   | <b>513 588</b>      |

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le SMDE (Schéma Métropolitain de Développement Économique) adopté par délibération du Conseil communautaire du 25 mars 2011,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** le rapprochement avec le pôle de compétitivité mondial Aérospace Valley participera à l'accroissement de projets collaboratifs inter-filières aéronautiques et photoniques avec la possibilité de labellisation de nouveaux projets, porteurs d'emplois, par le pôle Routes des Lasers,

**DECIDE**

**Article 1 :** L'attribution d'une subvention de 60 000 € à l'association Alpha pour la mise en place de son plan d'actions 2014-2015 favorisant un partenariat avec Aérospace Valley conformément aux orientations stratégiques prévues au contrat de performance 3.0 du pôle.

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée prévoyant les conditions de règlement financier de la participation communautaire.

**Article 3 :** La dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours : article 6574, chapitre 65, fonction 90 et CDR BD00, opération n° 05P098O003, subventions aux organismes de développement économique.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient et le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 juillet 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
29 JUILLET 2014

PUBLIÉ LE : 29 JUILLET 2014

M. JOSY REIFFERS